



Assemblée générale

Distr. limitée
4 octobre 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante et unième session

12 septembre-7 octobre 2022

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Fédération de Russie* : amendement au projet de résolution A/HRC/51/L.33

51/... Droits de l'homme et justice transitionnelle

1. Douzième alinéa du préambule, troisième ligne

Au lieu de des atrocités passées *lire* les crimes les plus graves ayant eu lieu dans le passé

2. Quinzième alinéa du préambule, première et quatrième lignes

Au lieu de des atrocités dans le passé *et* des atrocités passées, *lire* les crimes les plus graves ayant eu lieu dans le passé *et* des crimes les plus graves ayant eu lieu dans le passé, *respectivement*

3. Vingt-cinquième alinéa du préambule, deuxième ligne

Au lieu de des atrocités *lire* des crimes les plus graves

4. Paragraphe 6 a)

Lire le paragraphe comme suit

a) D'envisager d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et politiques globales de justice transitionnelle, et d'établir des mécanismes judiciaires et non judiciaires pour régler les questions relatives aux crimes les plus graves ayant eu lieu dans le passé, répondre aux besoins des victimes et leur permettre d'exercer leur droit à un recours utile, et empêcher que les atrocités se reproduisent ;

4. Paragraphe 6 b), quatrième ligne

Au lieu de des atrocités *lire* des crimes les plus graves

5. Paragraphe 6 d), septième ligne

Au lieu de d'atrocités *lire* des crimes les plus graves

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.



6. Paragraphe 6 h)

Lire le paragraphe comme suit

h) De tenir compte du caractère à long terme des processus de justice transitionnelle, de promouvoir l'accès des victimes à la vérité, la justice et la réparation, et d'établir des liens avec des structures permanentes, telles que les systèmes de justice nationaux et les institutions ou réseaux nationaux de prévention des crimes les plus graves ;
